



Que se passe-t-il à Feigères ?

Photo © S. Cusin

Bulletin d'avril 2019 • N° 04

Élections européennes 2019

Du 23 au 26 mai 2019, plus de 400 millions d'Européens sont appelés à choisir leurs députés pour les cinq années qui viennent. Ce fonctionnement est un exemple de démocratie unique au monde où 27 pays votent pour élire 705 eurodéputés. Le Parlement européen façonne la législation de l'Union qui influence notre vie quotidienne, ces lois étant appliquées dans tous les pays membres. Les eurodéputés adoptent également le budget de l'Union européenne et contrôlent les autres institutions européennes. Il est la seule instance dont les pouvoirs se sont étendus depuis une trentaine d'années.

La France dispose de 79 sièges à pourvoir, élus au suffrage universel direct proportionnel à un tour, le pays constituant à lui seul une circonscription ; 5 % des suffrages exprimés sont nécessaires pour pouvoir siéger à l'assemblée de Strasbourg. Le nombre de sièges dépendant de la population, les pays ayant le moins d'eurodéputés sont Malte et le Luxembourg avec 6 sièges.

En votant, vous aidez à décider du genre d'Europe que nous aurons pour les années à venir. Votre vote influera sur les principales orientations et décisions de l'Union européenne. Le Parlement est la seule institution européenne qui représente les citoyens.

Voter est un droit mais aussi un devoir dans notre pays, surtout à l'heure où nous parlons de crise démocratique. Voter aux élections européennes est **un choix civique** car les pouvoirs croissants du

Parlement européen lui permettront de peser directement sur les décisions de l'Union européenne, **un choix partisan** car il permet de désigner des élus qui s'expriment de plus en plus sur la base de critères idéologiques et **un choix d'influence nationale**.

Les bureaux de vote seront ouverts le dimanche 26 mai de 8h à 18h, à la salle polyvalente de Feigères.

D. Gayraud



Le Conseil municipal

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

DOSSIER BUDGÉTAIRE

1. Fixation des taux d'imposition 2019

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Impôts locaux	Taux 2018
Taxe d'habitation	14,66 %
Taxe foncière (bâti)	9,77 %
Taxe foncière (non bâti)	51,48 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les impôts locaux 2019 aux taux suivants :

- Taxe d'habitation 14,66 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 51,48 %.

2. Approbation du Compte de gestion du Budget principal exercice 2018

Madame Christelle SAGE rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte administratif. Après s'être fait présenter notamment les Budgets primitifs de l'exercice 2018 du Budget principal, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés :

Section Investissement

Dépenses	2 637 834,88 €
Recettes	900 858,37 €
Résultat de l'exercice 2018	- 1 736 976,51 €
Résultat cumulé à la clôture de 2018	- 436 736,54 €

Section Fonctionnement

Dépenses	1 201 862,50 €
Recettes	1 785 766,90 €
Résultat de l'exercice 2018	583 904,40 €
Résultat cumulé à la clôture de 2018	598 715,54 €
Résultat global fin 2018	161 979,00 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le Compte de gestion 2018 du Budget principal.

3. Approbation du Compte de gestion Budget annexe exercice 2018

Madame Christelle SAGE rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte administratif. Après s'être fait présenter notamment les Budgets primitifs de l'exercice 2018 du Budget annexe, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés :

Section Investissement

Dépenses	52 939,25 €
Recettes	51 624,18 €
Résultat de l'exercice 2018	- 1 315,07 €
Résultat cumulé à la clôture de 2018	105 956,97 €

Section Fonctionnement

Dépenses	48 059,55 €
Recettes	49 561,56 €
Résultat de l'exercice 2018	- 41 200,91 €
Résultat cumulé à la clôture de 2018	4 394,83 €
Résultat global fin 2018	110 351,80 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le Compte de gestion du Budget annexe 2018.

4. Approbation du Compte administratif du Budget principal exercice 2018

Madame Christelle SAGE présente le Compte administratif 2018 du Budget principal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le Compte administratif du Budget principal 2018.

5. Approbation du Compte administratif du Budget annexe exercice 2018

Madame Christelle SAGE présente le Compte administratif 2017 du Budget annexe. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2018 du Budget annexe.

6. Affectation des résultats du Budget principal

Entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de la façon suivante :

Virement à la section d'investissement (article 1068)	590 000 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002)	8 715,54 €

À l'unanimité approuve l'affectation des résultats du Budget principal.

7. Affectation des résultats du Budget annexe

Entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de la façon suivante :

Virement à la section d'investissement (article 1068)	105 956,97 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002)	4 394,83 €

À l'unanimité approuve l'affectation des résultats du Budget annexe.

8. Approbation du Budget primitif principal de l'exercice 2019

Vu le projet de Budget primitif présenté, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, entendu l'exposé de son rapporteur, adopte à l'unanimité le Budget primitif principal de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Investissement	2 693 023,26 €	2 693 023,26 €
Fonctionnement	1 621 077,54 €	1 621 077,54 €
Total	4 314 100,80 €	4 314 100,80 €

9. Approbation du Budget primitif annexe de l'exercice 2019

Vu le projet de Budget primitif présenté, considérant le mouvement exceptionnel de l'année 2017 avec le transfert du local « restaurant » conduisant au déséquilibre de la section Investissement et qu'il est nécessaire de conserver ce déséquilibre pour une image sincère du budget, adopte à l'unanimité le Budget primitif annexe de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Le Conseil municipal

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Investissement	56 794,77 €	159 353,18 €
Fonctionnement	45 297,21 €	45 297,21 €
Total	105 493,63 €	211 450,60 €

10. Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la création d'une ligne verte

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 pour la création d'une ligne verte. Le Conseil municipal après en avoir délibéré : de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019.

11. Demande de subvention auprès du Département de Haute-Savoie au titre du Contrat d'avenir et de solidarité (CDAS) pour la création d'une ligne verte

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de Haute-Savoie au titre du Contrat d'avenir de Haute-Savoie 2019 pour la création d'une ligne verte. Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du CDAS.

12. Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création d'une ligne verte

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Région pour la création d'une piste cyclable.

13. Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le Programme opérationnel FEDER adopté par la Commission européenne

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Programme opérationnel FEDER adopté par la Commission européenne. Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du FEDER pour la création d'une piste cyclable.

14. Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de voirie lieu-dit Grossaz

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental pour le reversement des produits des amendes de police pour les projets ci-dessous énoncés.

1. Aménagement d'un carrefour au lieu-dit Grossaz

Des collectifs de logements ont été construits dans le secteur de Grossaz, la circulation y est plus dense, une régulation par aménagement du carrefour est nécessaire à la sécurité des personnes.

2. Aménagement d'une passerelle à Malchamp

Cette passerelle permettra aux piétons de circuler en toute sécurité.

3. Aménagement d'un trottoir depuis le chemin de Chez Villet jusqu'à l'entrée de Feigères ainsi que route de Grossaz depuis le carrefour avec le chemin du Bois Blanc

Le nombre d'habitants étant devenu plus important suite à la construction de collectifs de logements, ces trottoirs permettront aux piétons de circuler en toute sécurité.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire la demande de reversement des amendes de police pour les projets énoncés, et à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

15. Autorisation pour lancer la consultation de procédure adaptée pour les travaux de voirie lieu-dit Grossaz

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune selon trois conventions de Projet urbain partenarial concernant des aménagements de voirie :

- PUP du 4 mai 2015 au nom de la société EDIFIM et de son avenant n° 1 du 11 juillet 2018 pour transfert à la société SCCV L'ECLOT SUD et modification de l'échéance.
- PUP du 17 mars 2017 avec la SNC DES SAVOIE.
- PUP du 28 avril 2017 avec la société JEAN CŒUR PROMOTION.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le programme de travaux de voirie relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

- Article 1^{er} – Définition de l'étendue du besoin à satisfaire
Travaux de voirie, création d'un trottoir depuis le chemin de Chez Villet jusqu'à l'entrée de Feigères et réalisation d'un trottoir route de Grossaz depuis le carrefour avec le chemin du Bois Blanc et reprise du carrefour.

- Article 2 – Le montant prévisionnel du marché

Le coût prévisionnel HT est estimé à 223 133 €.

- Article 3 – Procédure envisagée

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation ; de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles énoncées ci-dessus ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

16. Sécurisation des aménagements et équipements de voiries sur la commune

Monsieur le Maire rappelle ses responsabilités d'Officier de Police judiciaire et son rôle pour mener à bien sa mission de sécurité publique. Considérant le projet de Règlement de voirie en cours d'élaboration, il est nécessaire pour que la commune puisse équiper, aménager, améliorer les voiries sur les secteurs : l'Agnellu, Malchamp, les Sorbiers, Chez Jolliet.

D'établir une priorité de décision et protéger le domaine public.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à engager toutes les mesures nécessaires pour la sécurisation des aménagements et équipements de voiries sur les secteurs précités.

ORDRES DU JOUR SANS DÉLIBÉRATIONS

Permis de construire modificatifs :

- SCCV ARBOR ET SENS : construction de 24 logements - Route du Châble
- ARGAUD A. ET MARCHICA C. : travaux sur construction existante - Route de Saint-Julien.

Déclarations préalables :

- DE FILIPPIS P. : pose d'un carport sur une place de parking existante - Allée du Grand Champ
- SAUVE F. : démolition d'un abri, construction d'une cuisine extérieure - Allée du Clos Sud
- QUIQUEMPOIS M. : pose d'un vélux - chemin de l'École
- GONZALEZ R. : pose d'une clôture - Route de Pré Vally
- HEINZEN S. : pose aménagement de terrain et création d'un petit muret en gabions, et création d'une terrasse de 16 m² en bois - Allée de la Passerelle.

Le Conseil municipal

RETOUR SUR LES FINANCES 2018

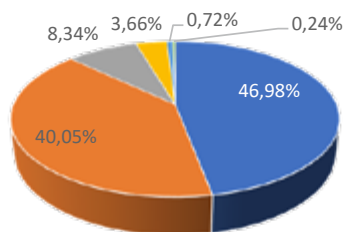
Les comptes 2018 s'élèvent à 4 799 162 €, dont en investissement : 3 183 792 € et en fonctionnement : 1 615 370 €.

Les dépenses et les recettes 2018 ont été essentiellement impactées par le chantier de l'extension de l'école. Type de dépenses et de recettes : travaux, personnel, remboursement de la TVA, assurances, subventions, dotation de l'État (DGF). À noter que malgré l'augmentation de la population, la DGF, calculée en fonction de ladite population, continue de chuter, à savoir depuis 2014, la dotation est passée de 150 000 € à 60 000 €. 2018 regardait vers l'avenir de notre commune et vers l'accueil de nos enfants.

Pour 2019, deux investissements importants débiteront (la piste cyclable et l'aménagement du trottoir route de Grossaz) et ce sans augmentation des impôts locaux (taxe foncière bâti, non bâti et taxe d'habitation), comme décidé par le Conseil municipal lors de la séance budgétaire du 4/04/2019.

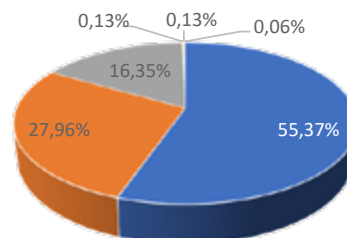
Pour la commission Finances, Christelle Sage

Répartition des recettes de fonctionnement 2018



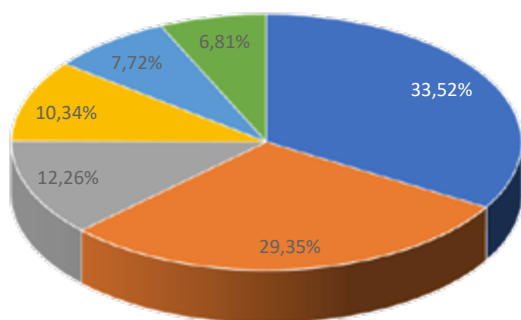
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Produits des services, du domaine et ventes divers
- Autres produits de gestion courante
- Atténuations de charges

Répartition des recettes d'investissement 2018



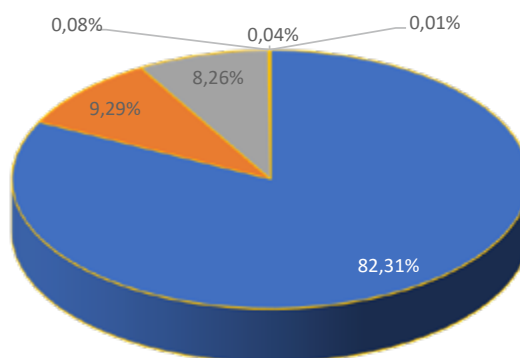
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Emprunts et dettes assimilées
- Opérations patrimoniales
- Immobilisations corporelles

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018



- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Autres charges de gestion courante

Répartition des dépenses d'investissement 2018



- Immobilisations en cours
- Immobilisations corporelles
- Opérations patrimoniales
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Dotations, fonds divers et réserves

Vos élus vous informent

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie de commémorations du 8 mai se déroulera à 18h30 devant le Monument aux morts.

Au-delà de l'aspect historique, nous nous souviendrons de nos quatre victimes de cette guerre particulièrement meurtrière tant pour les civils que pour les militaires. Nous rappellerons pour le 75^e anniversaire de sa mort la fin tragique de Regard Paul : résistant, arrêté, torturé, lâchement assassiné quelques jours avant la libération de la Haute-Savoie en 1944. Après les allocutions et lectures des messages officiels, suivies par le dépôt de la gerbe communale, nous nous retrouverons autour du verre de l'amitié en salle consulaire de la mairie.

Nous invitons les parents des élèves de CM2 à venir nombreux avec leurs enfants à cette cérémonie du souvenir. Ce moment de recueillement complètera la sensibilisation que nous avons portée ensemble pour la commémoration aux Morts pour la France, le 11 novembre dernier.

BIBLIOTHÈQUE

LA BIBLIOTHÈQUE VOUS INVITE TOUS LES DERNIERS SAMEDIS

DU MOIS À UN ÉCHANGE AUTOUR D'UN CAFÉ,

OUVERT À TOUS DE 11H À 12H30.

+ INFORMATION : PAS DE PERMANENCE LE 20/04/2019

LES BORNES HÉ!LÉMAN : COMMENT ÇA MARCHE ?

HÉ!LÉMAN, c'est un réseau de quatre bornes pour faciliter le covoiturage quotidien. Pas toujours facile de trouver un covoitureur dans son entourage, pas sécurisant d'aller au travail en autostop. Et pourtant, de plus en plus de personnes sont prêtes à covoiturer à condition que la solution soit simple. Les bornes HÉ!LÉMAN, c'est un coup de pouce (enfin deux car il faut deux SMS) pour faciliter le covoiturage instantané, sans réservation préalable.

Notre réseau de bornes

Bornes en France :

- Valloiry Espace Fol
Gare routière - RD1206, 74520 Valloiry
- Viry Église
Route de la Gare - D118, 74580 Viry
- Viry PaR
Pa-R Viry - D118, 74580 Viry

Principales destinations :

- Genève centre
- Bernex - Confignon
- Pa-R Etoile
- Ziplo
- Viry
- Saint-Julien-en-Genève

Borne en Suisse :

- Confignon Croisée
Route de Chancy - 1232 Confignon
(au niveau de l'arrêt de la ligne 5 des Tgg)

Principales destinations :

- Viry PaR
- Viry
- Valloiry
- Soral
- Chancy

Les bornes HÉ!LÉMAN sont complémentaires aux lignes E3 et N des Tgg : vous êtes assuré de pouvoir rentrer le soir grâce au bus si aucun conducteur ne se présente à la borne !

Toutes les infos complémentaires sur : covoiturage-leman.org

La plateforme de covoiturage du bassin lémanique.

FERMETURE DES GUICHETS DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Comme annoncé dans la presse, les guichets de la sous-préfecture sont fermés au public depuis le lundi 1^{er} avril 2019. Les usagers devront prendre rendez-vous sur la plateforme internet de la préfecture de la Haute-Savoie. Attention, seulement trois démarches pourront être effectuées au guichet sur rendez-vous :

- échange de Permis étranger issu d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen,
- retrait d'un Titre d'identité républicain pour enfant mineur (TIR),
- retrait d'un Titre d'identité et de voyage pour réfugié (TIV) ou Document de circulation pour étranger mineur (DCEM).



TAILLE DES HAIES

Les commissions Voirie et Urbanisme rappellent à tous les propriétaires de haies que celles-ci doivent être régulièrement taillées à 2 mètres de haut et ne pas empiéter sur le domaine public afin de ne pas gêner la visibilité pour les véhicules et/ou le passage sur les trottoirs des piétons et des personnes à mobilité réduite.

QUE DIT LA LOI ?

Le fait de faire pousser ou de laisser grandir des plantations à moins de 2 mètres du domaine public routier est interdit. Cette infraction entraîne **une contravention de 5^e classe** (R116-2 CVR). Les arbres (branches et racines) qui avancent sur les voies communales doivent être coupés à l'aplomb de l'alignement de ces dernières. À cet effet, un arrêté du maire peut prévoir les conditions des opérations d'élagage (date, etc).

Le propriétaire riverain qui ne s'exécute pas peut être mis en demeure par le maire, par lettre recommandée avec avis de réception. S'il persiste, la Commune effectue, ou fait effectuer, l'élagage **aux frais du contrevenant** (L2212-2 CGCT).

Nous faisons appel au civisme de TOUS !

Un arrêté municipal réglementant l'abattage et l'élagage des plantations est consultable en mairie et sur le site.

Agenda, associations et école



LE THÉÂTRE DES FOUSGÈRES VOUS PROPOSE

un concert spectacle – festival de chants, danses, mimes, d'humour et d'amour – par le duo explosif **LE GINGUETTE SHOW - MUSETTE DÉGIVRÉE** qui a déjà séduit de nombreux spectateurs. La blonde et la brune par leurs reprises décalées de chansons des années 60 à 80 vous réservent une soirée inattendue, **samedi 4 mai 2019 à 20h30 à la salle polyvalente de Feigères**. Buvette, petite restauration et en ouverture chants et accordéon par Elsa Arawi.

LE SOU DES ÉCOLES

VENTE DE PLANTS DE LÉGUMES ET AROMATES

VENDREDI 17 MAI DEVANT LA SALLE POLYVALENTE, DE 16H30 À 18H.



UNE NOUVELLE ASSOCIATION : LE MOUVEMENT DU PAPILLON

Le jeudi 9 mai 2019 à 18h30, salle du Chatelard, une réunion d'information vous est proposée afin de vous présenter une nouvelle association à Feigères, le Mouvement du papillon, dont l'objet est de vous faire découvrir et pratiquer le qi gong.

Ma passion pour la danse s'est enrichie et transformée au fil du temps avec le yoga, la tai qi quan et la méditation. Cette passion du mouvement et de l'énergie qui s'en dégage m'a amenée au qi gong. Envie de partager, de faire découvrir, de déployer mes ailes, ainsi est né le Mouvement du papillon, une association loi 1901, à but non lucratif. Membre de la Fédération des enseignants de Qi Gong, Art énergétique (FEQGAE), j'enseigne depuis 2006 après une formation à l'École du Qi en Ardèche. Qu'est-ce que le qi gong ? Un art énergétique, un art de vie, un art de santé et de bien-être.

Lors de la réunion, je vous donnerai bien sûr plus d'informations sur cet art et répondrai volontiers à vos questions. Vous pouvez aussi me contacter par mail Mouvementpapillon319@gmail.com ou par téléphone ☎ **06 73 79 98 15**. Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

*Nicole Peronnet,
présidente de l'association*



25

JEUDI 25 AVRIL 2019
À 20H
AG DU TENNIS CLUB
EN SALLE CARREFOUR
JEUNES

16

JEUDI 16 MAI 2019
À 20H
CONSEIL MUNICIPAL

27

SAMEDI 27 AVRIL 2019
DE 11H À 12H30
CAFÉ-LECTURE
À LA BIBLIOTHÈQUE

07

VENDREDI 7 JUIN 2019
À 19H
ACCUEIL DES
NOUVEAUX HABITANTS
EN SALLE POLYVALENTE



BLASON TISSU DE LA COMMUNE

Le blason confectionné par l'association Aux Fils d'Or et d'Argent a repris sa place dans la salle polyvalente. En effet, le précédent avait été abîmé suite à un nettoyage. Merci à Mesdames Jacqueline Porte et Claude Dupré pour tout ce travail !

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612
74166 Feigères Cedex
Tél. 04 50 49 24 60

www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi: 8h15-12h / Mardi: 17h-19h
Mercredi: 10h-12h / Vendredi: 15h-17h



Directeur de la publication:
Guy Roguet

Rédacteur en chef:
Laurent Vanderschaeghe

